



# FORETS DES COLLECTIVITES ET REGIME FORESTIER

## LA FORET DES COLLECTIVITES

- C'est d'abord

un élément du patrimoine privé de la collectivité

- mais c'est aussi

un élément du patrimoine forestier national répondant à des enjeux d'intérêt général

=> garantie de gestion durable

= régime forestier

# Le Régime Forestier

## ■ Un régime de protection

- / aliénation
- / défrichage
- / sur-exploitation

## ■ Un régime de gestion

- => transmission aux générations futures
- / renouvellement de la ressource
  - / maintien de la biodiversité
  - / offres de services et autres produits

# Le RF pour les collectivités

## ■ Des responsabilités

- / préservation du patrimoine
- / application du plan de gestion
- / réalisation coupes et travaux programmés

## ■ Des obligations

- planifier la gestion forestière
- => aménagement forestier = garantie gestion durable
- assurer l'équilibre forêt/gibier

# Le RF pour les collectivités

## ■ Un partenariat collectivité/ONF

ONF assure aux côtés de la collectivité :

- la mise en œuvre du régime forestier  
(amgt, ventes bois, travaux, surveillance)
- l'appui pour tous travaux et prestations

## ■ Une aide financière de l'Etat

= versement compensateur en complément des frais de garderie

=> solidarité entre la Nation et chaque collectivité propriétaire, quels que soient ses revenus

## Les autres aides à la gestion

### ■ Les aides directes

- ✓ UE, Etat, CR, CG
- ✓ Investissements, études, animation (charte forestière de territoire)

### ■ Les aides indirectes

- ✓ Réductions fiscales
- ✓ Le Fonds d'épargne forestière

## Des choix pour des projets intégrés dans les territoires

### ■ Les modes de vente

- ✓ Contrat d'approvisionnement

### ■ L'Eco-responsabilité

- ✓ La certification
- ✓ La neutralité carbone
- ✓ Le bois éco-matériau et énergie
- ✓ La protection de la biodiversité

### ■ L'accueil du public

- ✓ L'éco-tourisme
- ✓ Projets pédagogiques (écoles,...)



# **Les attentes de la société pour la forêt et le bois: un défi à relever**

# La demande de la société : Grenelle de l'environnement et Assises de la forêt

*"Plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité"*

## ■ Principaux objectifs affichés :

- ✓ + 20 Mm<sup>3</sup> récoltés en 2020 par rapport à la récolte globale actuelle (tous propriétaires)
  - +11 Mm<sup>3</sup> BO
  - +9 Mm<sup>3</sup> BI et BE
- ✓ Avec un objectif intermédiaire de + 12 Mm<sup>3</sup> en 2012
- ✓ Le bois doit représenter 20 % des sources d'énergies renouvelables en 2020
- ✓ Mieux préserver la biodiversité et mettre en place une trame verte

# Le constat

à partir des données de base IFN et ONF

- Le stock sur pied augmente

	Stock 2005-2006		Stock 1985	Accroissement annuel du stock sur pied	
	Mm3	m3/ha		Mm3	Mm3
FD	<b>274</b>	<b>185</b>	<b>260</b>	<b>0.7</b>	<b>0.3%</b>
FC	<b>430</b>	<b>180</b>	<b>362</b>	<b>3.4</b>	<b>0.9%</b>
Forêt privée	<b>1687</b>	<b>152</b>	<b>1211</b>	<b>23.8</b>	<b>2.0%</b>

*Stock estimé à partir des campagnes IFN 2005-2006 (nouvelle méthode)*

## Le constat

à partir des données de base IFN et ONF

- La récolte est nettement inférieure à la production biologique, toutes forêts confondues

	Production annuelle nette bois fort		Récolte annuelle moyenne 2003-2007 en équivalent bois sur pied		
	Mm3	m3/ha	Mm3	en % de prod	m3/ha
<b>FD</b>	<b>8.93</b>	<b>6.44</b>	<b>6.66</b>	<b>75%</b>	<b>4.8</b>
<b>FC</b>	<b>13.35</b>	<b>5.96</b>	<b>7.94</b>	<b>59%</b>	<b>3.5</b>
<b>F priv.</b>	<b>61.63</b>	<b>6.14</b>			

*la référence de production citée correspond à la période (variable selon les régions) séparant les deux derniers cycles IFN avant les tempêtes de 1999*